

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016 Montants exprimés en dinars

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		19 958 458	17 334 306
Titres OPCVM		-	-
	3.1	19 958 458	17 334 306
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 471 754	4 465 200
Disponibilités	3.3	4 256 792	5 207 897
		5 728 546	9 673 097
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		25 687 004	27 007 403
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	66 556	65 310
Autres créditeurs divers	3.5	2 454	2 927
TOTAL PASSIF		69 010	68 237
Capital	3.6	24 772 061	26 034 298
Sommes distribuables	3.7	845 933	904 868
Sommes distribuables des exercices antérieurs		57	93
Sommes distribuables de l'exercice		845 876	904 775
ACTIF NET		25 617 994	26 939 166
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		25 687 004	27 007 403

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		844 917	1 091 860
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	844 443	1 091 572
Autres revenus		474	288
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	227 796	249 315
Total des revenus des placements		1 072 713	1 341 175
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<242 504>	<299 082>
Revenu net des placements		830 209	1 042 093
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<27 531>	<35 488>
Résultat d'exploitation		802 678	1 006 605
Régularisation du résultat d'exploitation		43 198	<101 830>
Sommes distribuables de l'exercice		845 876	904 775
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<43 198>	101 830
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		14 779	<568>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		25 963	10 321
Frais de négociation de titres		<1>	<4>
Résultat net de l'exercice		843 419	1 016 354

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>843 419</u>	<u>1 016 354</u>
Résultat d'exploitation		802 678	1 006 605
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		14 779	<568>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		25 963	10 321
Frais de négociation de titres		<1>	<4>
<u>Distributions de dividendes</u>		<769 121>	<820 274>
<u>Transactions sur le capital</u>		<1 395 470>	<12 946 535>
Souscriptions		42 228 305	67 234 368
Capital		40 975 664	65 359 769
Régularisation des sommes non distribuables		32 566	3 602
Régularisation des sommes distribuables		1 220 075	1 870 997
Rachats		<43 623 775>	<80 180 903>
Capital		<42 279 384>	<77 704 868>
Régularisation des sommes non distribuables		<31 824>	<4 179>
Régularisation des sommes distribuables		<1 312 567>	<2 471 856>
<i>Variation de l'actif net</i>		<1 321 172>	<12 750 455>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		26 939 166	39 689 621
En fin de l'exercice		25 617 994	26 939 166
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de l'exercice		256 465	378 120
En fin de l'exercice		243 622	256 465
<i>Valeur liquidative</i>		105,155	105,040
<i>Taux de rendement</i>		3,46%	3,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtés au 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuel arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté quotidiennement du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Emprunt national				
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	19 648	145 176	149 515	0,58%
Total Emprunt national		145 176	149 515	0,58%
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	180 000	186 214	0,72%
AIL 2012/1 F	5 000	100 000	103 038	0,40%
AIL 2013-1 TF	5 000	200 000	206 597	0,80%
AIL 2014-1 TF	5 000	300 000	307 392	1,20%
AMEN BANK 2006	11 880	118 800	123 408	0,48%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	2 000	119 960	121 611	0,47%
AMEN BANK SUBORDONNE 2011-1	4 000	200 000	202 594	0,79%
AMEN BANK SUBORDONNE 2012 A	1 000	60 000	60 871	0,24%
AMEN BANK SUBORDONNE 2014-C	3 000	240 000	251 914	0,98%
ATB 2007/1 A	2 000	20 000	20 485	0,08%
ATB 2007/1 D	2 000	128 000	131 880	0,51%
ATL 2010/2 TV	10 000	200 000	200 046	0,78%
ATL 2011 TF	2 000	120 000	125 295	0,49%
ATL 2013-1 TF	3 000	240 000	249 086	0,97%
ATL 2013-2 TF	5 000	400 000	402 967	1,57%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	400 000	421 729	1,64%
ATL SUBORDONNE 2008	14 600	582 610	595 647	2,32%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	285 711	296 483	1,15%
BH 2009	5 000	307 500	307 536	1,20%
BH SUBORDONNE 2015 CAT.A TF	13 650	1 092 000	1 130 433	4,40%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 332 760	1 375 210	5,35%
BTE 2010 A	1 500	60 000	60 693	0,24%
BTE 2010 B	3 500	245 000	248 330	0,97%
BTK 2009 CAT.D	1 500	105 000	109 162	0,42%
BTK 2012/1 B	8 700	372 882	375 302	1,46%
CIL 2012/1 TF	4 000	80 000	82 914	0,32%
CIL 2014/1	5 000	300 000	308 048	1,20%
CIL 2014/2	5 000	400 000	422 393	1,64%
STB 2008/2	3 000	168 750	176 374	0,69%
TL 2011/3 F	2 899	57 980	60 486	0,24%
TL 2012/1 B TF	2 800	168 000	172 994	0,67%
TL 2012-2 B	6 600	528 000	554 000	2,16%
TL 2013-1 CAT B TF	5 000	400 000	405 721	1,58%
TL SUBORDONNE 2013-2 CAT B	4 000	396 800	424 541	1,65%
TL SUBORDONNE 2013	5 350	214 000	222 011	0,86%

TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	800 000	846 779	3,30%
UIB 2009/1 TR B	5 000	266 550	271 948	1,06%
UIB 2009/1 TR C	15 000	975 000	996 005	3,88%
UIB 2011/1 TR B	4 000	300 000	305 302	1,19%
UIB 2011/2	6 000	257 040	268 211	1,04%

Total Obligations de sociétés		12 722 343	13 131 650	51,12%
--------------------------------------	--	-------------------	-------------------	---------------

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	110 995	111 682	0,43%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	54 103	54 410	0,21%

Total FCC BIAT		165 098	166 092	0,65%
-----------------------	--	----------------	----------------	--------------

Bons du trésor assimilables

BTA 11 FÉVRIER 2022 6%	1 000	947 500	979 689	3,81%
BTA 11 AOUT 2022 5.60%	1 000	950 500	974 117	3,79%
BTA 12 OCTOBRE 2018 5.50%	253	250 445	253 221	0,99%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6.00%	2 000	1 848 500	1 874 823	7,30%
BTA 14 OCTOBRE 2020 5.50%	400	384 200	388 874	1,51%
BTA 15 JANVIER 2018 5.30%	1 891	1 885 274	1 979 241	7,71%
BTA MARS 2019 5.50%	60	58 748	61 236	0,24%

Total Bons du trésor assimilables		6 325 167	6 511 201	25,35%
--	--	------------------	------------------	---------------

Total obligations et valeurs assimilées		19 357 784	19 958 458	77,70%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations et titres FCC	807 214
Emprunt national	46 166
BTA	7 932 419
	<u>8 785 799</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Obligations et titres FCC	4 093 102	838 050	4 930 473	< 679 >
Emprunt national	138 069	15 627	155 869	2 173
BTA	1 966 531	161 402	2 152 402	24 469
BTZC	28 532	11 468	40 000	-
	<u>6 226 234</u>	<u>1 026 547</u>	<u>7 278 744</u>	<u>25 963</u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTK au 02 MAI 2017	1 000 000	971 105	981 598	3,82%
BTK au 09 MAI 2017	500 000	486 156	490 156	1,91%
Total émetteur BTK	1 500 000	1 457 261	1 471 754	5,73%
Total Certificats de dépôt	1 500 000	1 457 261	1 471 754	5,73%
Total placements monétaires	1 500 000	1 457 261	1 471 754	5,73%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	103 423	119 181
Achat souscription à régler	37	37
Vente titres à encaisser	-	-
Amen Bank Pasteur	2 668 468	3 680 998
Compte à terme	700 000	-
Liquidation émissions/rachats	296 688	259 535
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	33 017	21 190
Amen Bank Med V	461 762	1 131 194
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 6 603 >	< 4 238 >
	<u><u>4 256 792</u></u>	<u><u>5 207 897</u></u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Frais de gestion à payer	66 556	65 310
	<u><u>66 556</u></u>	<u><u>65 310</u></u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevances CMF à Payer	2 201	2 209
TCL à payer	253	502
Intérêts intercalaires perçus	-	216
	<u><u>2 454</u></u>	<u><u>2 927</u></u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2016

Montant	26 034 298
Nombre de titres	256 465
Nombre d'actionnaires	215

Souscriptions réalisées

Montant	40 975 664
Nombre de titres	403 653
Nombre d'actionnaires entrants	29

Rachats effectués

Montant	< 42 279 384 >
Nombre de titres	416 496
Nombre d'actionnaires sortants	30

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	14 779
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	25 963
Frais de négociation de titres	< 1 >
Régularisations des sommes non distribuables	742

Capital au 31 décembre 2016

Montant	24 772 061
Nombre de titres	243 622
Nombre d'actionnaires	214

3.7 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	802 678	1 006 605
Régularisation du résultat d'exploitation	43 198	< 101 830 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	57	93
	<u>845 933</u>	<u>904 868</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	723 001	935 180
Intérêts sur BTA	120 210	106 971
Intérêts sur BTZC	1 232	49 421
	<u>844 443</u>	<u>1 091 572</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	-	48 230
Intérêts sur certificats de dépôt	150 608	122 072
Intérêts sur dépôt à vue	75 995	77 400
Intérêts sur BTC	1 193	1 613
	<u>227 796</u>	<u>249 315</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	242 504	299 082
	<u>242 504</u>	<u>299 082</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	24 250	29 908
TCL	2 735	4 755
Autres Retenues	546	825
	<u>27 531</u>	<u>35 488</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1. Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des placements	4,403	5,229	4,782	4,626	4,453
Charges de gestion des placements	< 0,995 >	< 1,166 >	< 1,074 >	< 1,089 >	< 1,079 >
Revenus net des placements	3,408	4,063	3,708	3,537	3,374
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 0,113 >	< 0,138 >	< 0,125 >	< 0,125 >	< 0,121 >
Résultat d'exploitation (1)	3,295	3,925	3,583	3,412	3,253
Régularisation du résultat d'exploitation	0,177	< 0,397 >	< 0,095 >	< 0,141 >	< 0,118 >
Sommes distribuables de l'exercice	3,472	3,528	3,488	3,271	3,135
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,061	< 0,002 >	0,004	0,026	< 0,019 >
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	< 0,001 >	0,027	0,012
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,107	0,040	0,028	< 0,001 >	< 0,001 >
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,168	0,038	0,031	0,052	< 0,008 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,462	3,963	3,614	3,464	3,245
Résultat non distribuable de l'exercice	0,168	0,038	0,031	0,052	< 0,008 >
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	< 0,003 >	0,002	< 0,002 >	0,005
Sommes non distribuables de l'exercice	0,171	0,035	0,033	0,050	< 0,003 >
Distribution de dividende	3,528	3,489	3,270	3,135	3,274
Valeur liquidative	105,155	105,040	104,966	104,715	104,529
Ratios de gestion des placements	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,13%	0,12%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,49%	3,75%	3,34%	3,14%	3,02%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre : de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV ENTREPRISE SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 60 201 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- L'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 25 687 004 DT, un actif net de 25 617 994 DT pour 243 622 actions en circulation et une valeur liquidative par action égale à 105,155 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par SICAV ENTREPRISE SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 60 201 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2016. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2016 s'élève à 115 027 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2016 s'élève à 49 112 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2016 s'élève à 9 985 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2016 s'élève à 35 655 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2016 s'élèvent à 242 504 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF